

**PROCÈS-VERBAL
COMITÉ EXÉCUTIF**

**N° 233
14 août 2018**

PROCÈS-VERBAL de la deux-cent-trente-troisième (233^e) séance ordinaire du comité exécutif de la Commission scolaire des Chênes, tenue au Centre Saint-Frédéric, siège social, 457, rue des Écoles, Drummondville (Québec), salle des commissaires, le mardi 14 août 2018, à 18 h 30, sous la présidence de M. Jean-François Houle, président.

APPEL DES PRÉSENCES

PRÉSENCE (P) ABSENCE MOTIVÉE (M)

COMMISSAIRES

M. Gaétan DELAGE	(P)
M. Jean-François HOULE	(P)
M. Patrick LAGUEUX	(P)
M ^{me} Isabelle MARQUIS	(P)
M ^{me} Manon RIVARD	(P)

PRÉSENCES : 05
ABSENCES : 00

TOTAL : 05

COMMISSAIRES-PARENTS

Mme Marie-Claude CHAMPAGNE	(P)
M. Marc BERGERON	(P)

SONT AUSSI PRÉSENTS

M. Lucien MALTAIS	Directeur général
M. Daniel DUMAINE	Directeur, Service des ressources humaines
M. Bernard GAUTHIER	Secrétaire général et directeur adjoint du Service des com.
M ^{me} Carmen LEMIRE	DGA – Directrice, Service des ressources financières
M ^{me} Maude TRÉPANIÉ	DGA – Directrice, Service des ressources éducatives aux jeunes

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

M. Jean-François Houle, président, souhaite la bienvenue aux membres du comité exécutif et aux gestionnaires de la commission scolaire. Il souligne la présence du nouveau directeur général, M. Lucien Maltais, entré en fonction le jour même et qui prend part à sa toute première séance du comité exécutif.

Ouverture de l'assemblée à 18 h 30.

ORDRE DU JOUR

1. Adoption de l'ordre du jour
2. Dispense de lecture du procès-verbal de la séance ordinaire du comité exécutif du mardi 22 mai 2018 (No 232)
3. Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du comité exécutif du mardi 22 mai 2018 (No 232)
4. Adoption plan d'effectif 2018-2019 - Personnel de soutien du secteur de l'adaptation scolaire (**Service des ressources humaines – Dossier de décision**)
5. Liste des chèques émis (**M. Marc Bergeron**)
6. Période réservée au président
7. Période réservée à la direction générale
8. Affaires nouvelles

LEVÉE DE LA SÉANCE

RÉSOLUTION CE : 1716/2018

Il est proposé par Mme Marie-Claude Champagne et appuyé par M. Patrick Lagueux, d'adopter l'ordre du jour tel que présenté.

**La proposition est
ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

2. DISPENSE DE LECTURE DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU COMITÉ EXÉCUTIF DU MARDI 22 MAI 2018 (NO 232)

RÉSOLUTION CE : 1717/2018

Il est proposé par M. Gaétan Delage et appuyé par Mme Isabelle Marquis :

- que le secrétaire général soit dispensé de la lecture du procès-verbal de la séance ordinaire du comité exécutif du mardi 22 mai 2018 (no 232).

**La proposition est
ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

3. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU COMITÉ EXÉCUTIF DU MARDI 22 MAI 2018 (NO 232)

RÉSOLUTION CE : 1718/2018

Il est proposé par Mme Marie-Claude Champagne et appuyé par M. Gaétan Delage :

- d'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du comité exécutif du mardi 22 mai 2018 (no 232).

**La proposition est
ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

4. ADOPTION PLAN D'EFFECTIF 2018-2019 - PERSONNEL DE SOUTIEN DU SECTEUR DE L'ADAPTATION SCOLAIRE (Service des ressources humaines – Dossier de décision)

Conformément aux dispositions de la clause 7-3.23 de la convention collective en vigueur, la Commission scolaire des Chênes doit, au plus tard le 20 août de chaque année financière, adopter un plan d'effectif obligatoirement soumis au syndicat cinq jours avant son adoption aux fins de consultation. Ce plan vaut pour l'année financière courante.

Le plan qui est soumis au comité exécutif est le résultat d'une collecte de besoins auprès des différents établissements et services, en fonction des ressources disponibles et avec la collaboration du service des ressources éducatives. Il a été soumis au syndicat pour fins de consultation le 12 juillet 2018, dans les délais prescrits par la convention collective.

L'adoption du plan d'effectif, tel que présenté, est recommandée. Le directeur du Service des ressources humaines, M. Daniel Dumaine, répond aux questions des membres du comité exécutif sur le sujet.

RÉSOLUTION CE : 1719/2018

CONSIDÉRANT le projet de plan d'effectif du personnel de soutien du secteur de l'adaptation scolaire tel que présenté et soumis à la consultation auprès du syndicat dans les délais prescrits;

CONSIDÉRANT le respect des prescriptions de la convention collective en vigueur à l'égard de l'adoption du plan d'effectif;

CONSIDÉRANT le règlement sur la délégation de fonctions et pouvoirs en vigueur confiant au comité exécutif l'adoption du plan d'effectif;

CONSIDÉRANT le projet de règles budgétaires pour l'année scolaire 2018-2019 et les mesures prévoyant l'embauche de personnel en soutien aux élèves, notamment dans le secteur de l'adaptation scolaire;

CONSIDÉRANT les besoins exprimés par les établissements à la suite d'une consultation du personnel à cet égard, en fonction du besoin des élèves;

CONSIDÉRANT la présentation préalable et la recommandation de la direction du service des ressources humaines.

Il est proposé par Mme Marie-Claude Champagne et appuyé par Mme Manon Rivard :

- d'adopter le plan d'effectif 2018-2019 du personnel de soutien du secteur de l'adaptation scolaire, et ce, tel que présenté.

**La proposition est
ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

5. LISTE DES CHÈQUES ÉMIS (M. Marc Bergeron – Dossier d'information)

Monsieur Bergeron fait part de quelques questions portant sur la liste des chèques émis. La directrice générale adjointe, Mme Carmen Lemire, répond à celles-ci à la satisfaction de M. Bergeron.

6. PÉRIODE RÉSERVÉE AU PRÉSIDENT

SANS OBJET

7. PÉRIODE RÉSERVÉE À LA DIRECTION GÉNÉRALE

SANS OBJET

8. AFFAIRES NOUVELLES

SANS OBJET

LEVÉE DE LA SÉANCE

L'ordre du jour étant épuisé, M. Jean-François Houle, président du comité exécutif, procède à la levée de la séance à 18 h 57.

Le secrétaire général,

Le président,

Bernard Gauthier

Jean-François Houle

BG